

COMPAGNIE AGRICOLE DE LA CRAU

I - Bilan au 31 décembre 2013

ACTIF

	31/12/2013		31/12/2012	
	Brut en milliers d'euros	Amortissements en milliers d'euros	Net en milliers d'euros	Net en milliers d'euros
Actif immobilisé :				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	796	-	796	796
Constructions	188	188	-	-
Inst. techn. mat. et outil. industr.	3	3	-	-
Autres	16	2	14	-
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Titres de participations	81	49	32	38
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Autres titres immobilisés et prêts	-	-	-	-
	1 084	242	842	834
Actif circulant :				
CREANCES				
Clients et comptes rattachés	15	-	15	12
Autres	326	279	47	596
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT DISPONIBILITES	45	-	45	17
	9	-	9	4
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	8	-	8	8
	403	279	124	637
TOTAL DE L'ACTIF	1 487	521	966	1 471

PASSIF

	31/12/2013 en milliers d'euros	31/12/2012 en milliers d'euros
CAPITAUX PROPRES		
Capital social	920	920
Prime d'émission, d'apport	-	-
Ecart de réévaluation	425	425
Réserves :		
réserve légale	92	92
réserves réglementées	-	-
autres	2	2
Report à nouveau	(335)	-
Résultat de l'exercice (bénéfice ou (-)perte)	(377)	(335)
	727	1 104
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	4	4
DETTES		
Emprunts auprès des établissements de crédit	-	-
Emprunts et dettes financières divers	-	114
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	49	50
Dettes fiscales et sociales	171	184
Autres dettes	14	14
Produits constatés d'avance	1	1
	235	363
TOTAL DU PASSIF	966	1 471

II - Compte de résultat de l'exercice

	31/12/2013 en milliers d'euros	31/12/2012 en milliers d'euros
Montant du chiffre d'affaires	129	275
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	-	-
	129	275
Charges d'exploitation :		
Achats de matières premières	-	-
Autres achats et charges externes	(379)	(479)
Impôts, taxes et versements assimilés	(5)	(2)
Salaires et traitements	(27)	(23)
Charges sociales	(8)	(8)
Dotations aux amortissements et aux provisions :		
sur immobilisations : dotations aux amortissements	(1)	-
sur actif circulant : dotations aux provisions	(1)	(221)
Autres charges	(23)	-
	(444)	(733)
RESULTAT D'EXPLOITATION	(315)	(458)
Produits financiers :		
produits de participations	-	-
autres intérêts et produits assimilés	9	16
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	1	3
	10	19
Charges financières :		
autres intérêts et charges assimilées	-	-
Dotations aux provisions sur immobilisations financières	(72)	(6)
Charges sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
	(72)	(6)
RESULTAT FINANCIER	(62)	13
RESULTAT COURANT avant impôts	(377)	(445)
Produits exceptionnels :		
sur exercices antérieurs	-	110
reprises sur provisions et transferts de charges	-	-
	-	110
Charges exceptionnelles :		
sur opérations de gestion	-	-
sur opérations de capital	-	-
dotations aux amortissements et provisions	-	-
	-	-
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-	110
Impôts sur les bénéfices	-	-
Total des produits	139	404
Total des charges	(516)	(739)
RESULTAT NET	(377)	(335)

Annexe aux comptes annuels Exercice 2013

La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2013. Ces comptes ont été arrêtés le 31 mars 2014 par le Conseil d'Administration.

La COMPAGNIE AGRICOLE DE LA CRAU, détenue à 98,17 % par SABETON dont le siège social est à DARDILLY (69570) - 34, route d'Ecully, fait partie intégrante des comptes consolidés de cette dernière.

FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

La CNAC (Commission Nationale d'Aménagement Commercial), saisie d'un recours porté par la SNC Village de la Peronne, a, dans sa séance du 29 janvier 2013, autorisé le projet de village de marques. Cette autorisation a fait l'objet de quatre recours devant le Conseil d'Etat et n'est donc pas définitive.

La Communauté de Communes SAN OUEST PROVENCE a, au cours de l'exercice 2013, adopté le dossier de réalisation de la ZAC de la Peronne et le programme des équipements publics.

La Commune de Miramas a adopté en juin 2013 son Plan Local d'Urbanisme (PLU).

La SNC VILLAGE DE LA PERONNE a déposé le Permis de Construire pour le village de marques.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été élaborés et présentés conformément aux dispositions du Plan Comptable Général fixées par la loi du 30 avril 1983 et son décret du 29 novembre 1983, et au règlement 99-03 du CRC relatif à la réécriture du plan comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- . continuité de l'exploitation,
 - . permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, sauf évolutions réglementaires,
 - . indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Malgré un résultat 2013 déficitaire de 377 K€, le principe de continuité est assuré par les éléments suivants :

- valeur des actifs immobiliers,
- projet en cours sur le domaine de la Peronne,
- financement des besoins de trésorerie par la société mère en cas de besoin.

Compte tenu de l'évolution de l'activité de sa filiale, la SNC VILLAGE DE LA PERONNE, votre société présente pour la première fois des comptes consolidés au 31 décembre 2013.

METHODES COMPTABLES

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires), à l'exception des immobilisations acquises avant le 31 décembre 1976 qui ont fait l'objet d'une réévaluation en 1978.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire et en fonction de la durée probable de vie et de la nature des immobilisations.

Les principales durées retenues sont :

- . Constructions20 ans
- . Agencements des constructions5 à 20 ans
- . Autres immobilisations corporelles5 à 10 ans

Immobilisations financières

Les titres de participation ainsi que les autres titres immobilisés sont évalués au prix d'acquisition.

Une dépréciation est éventuellement constituée lorsque la valeur d'inventaire des titres est inférieure au prix d'acquisition. La valeur d'inventaire des titres de participation correspond à leur valeur d'usage pour l'entreprise ; elle est déterminée par rapport aux capitaux propres réestimés de la filiale, à sa rentabilité et à ses perspectives d'avenir.

Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances sur clients sont éventuellement dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement et de l'ensemble des sinistres connus jusqu'à la date de clôture des comptes.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées pour leur valeur brute au prix d'acquisition ou de souscription. Elles sont éventuellement dépréciées au vu de leur valeur boursière en fin d'année. Le cours retenu pour procéder à cette dépréciation par comparaison avec leur valeur brute est la valeur liquidative pour les SICAV.

Provisions

Les provisions sont constituées de manière à prendre en compte les obligations de la société, à l'égard d'un tiers, dont la mesure peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'elles se traduiront par une sortie de ressources à l'égard de ce tiers.

Les provisions sont analysées, dossier par dossier, en fonction de l'avancement des procédures.

Les engagements en matière de retraite comptabilisés au 31 décembre 2013 pour l'ensemble des salariés ont fait l'objet d'une provision d'un montant de 4 K€ selon la méthode des unités de crédit projetées en tenant compte notamment de la convention collective, de l'ancienneté et de l'âge des salariés, d'une table de mortalité, d'un taux de turnover faible, d'un taux d'actualisation de 3,17 %, d'un taux de revalorisation de 1 % et d'un taux de charges sociales moyen de 30,01 %.

Notes sur le bilan et le compte de résultat

Sauf indication contraire, les montants mentionnés dans ces notes sont exprimés en milliers d'euros.

Note 1 - MOUVEMENTS DE L'ACTIF IMMOBILISE

	31.12.2012	Augmentations	Diminutions	31.12.2013
VALEURS BRUTES				
Immobilisations corporelles.....	997	15	9	1.003
Immobilisations financières				
- dont titres	81	-	-	81
- dont dépôts de garantie	-	-	-	-
TOTAL DES VALEURS BRUTES.....	1.078	15	9	1.084
AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS				
Immobilisations corporelles.....	201	1	9	193
Immobilisations financières	43	6	-	49
TOTAL DES AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	244	7	9	242

Compte-tenu de l'expertise réalisée en 2010, la valeur des actifs immobiliers de la société est supérieure à la valeur nette comptable de ces derniers dans les comptes au 31 décembre 2013. Aucun indice de perte de valeur susceptible de remettre en cause les valeurs comptables n'a été relevé depuis 2010.

Note 2 - VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

	31.12.2012	31.12.2013
SICAV monétaires	-	28
Parts.....	16	16
Intérêts à recevoir sur VMP.....	1	1
TOTAL.....	17	45

Note 3 - CAPITAL SOCIAL

Le capital de la société, qui s'élevait au 31 décembre 2012 à 919.611,96 € divisé en 201.228 actions d'une valeur nominale de 4,57 €, n'a pas subi de modification au cours de l'exercice.

Note 4 - RESERVE DE REEVALUATION

	31.12.2012	31.12.2013
Valeur brute des terrains avant réévaluation.....	371	371
Réserve de réévaluation	425	425
Valeur brute des terrains après réévaluation	796	796

Note 5 - TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice 2013	1.104
Variations en cours d'exercice :	
- Résultat de l'exercice	(377)
Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice 2013 avant affectation du résultat	727

Note 6 - ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

	31.12.2012	Dotations	Reprises		31.12.2013
			Utilisées	Non utilisées	
Dépréciation des clients	24	-	24		-
Provisions pour indemnités de départ en retraite	3	1	-	-	4
TOTAL DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	27	1	24	-	4

Note 7 - ENTREPRISES LIEES

	Valeur brute	dont entreprises liées	dont hors groupe
POSTES DU BILAN			
Immobilisations financières	81	81	-
Dettes fournisseurs	49	1	47
Autres créances	293	283	10
POSTES DU COMPTE DE RESULTAT			
Dépréciation sur immobilisations financières	71	71	-
Intérêts et charges assimilés (produits)	7	7	-

Transactions significatives effectuées avec des parties liées

Partie liée	Nature de la relation avec la partie liée	Montant des transactions réalisées avec la partie liée (HT)
SABETON, société mère	Convention de prestations de services	151
SNC VILLAGE DE LA PERONNE, filiale	Convention de prestations de services	56

Note 8 - CREANCES ET DETTES

A - Dettes

L'ensemble des dettes d'un montant de 235 K€ est exigible à moins d'un an. Ces dettes sont essentiellement constituées des dettes fiscales et sociales pour 171 K€, de dettes fournisseurs pour 49 K€ et d'autres dettes pour 15 K€.

B - Créances

L'ensemble des créances est exigible à moins d'un an. La principale créance en valeur brute est la somme de 278 K€, correspondant, en principal et intérêts, à un compte courant avec la SNC VILLAGE DE LA PERONNE.

Note 9 - COMPTES DE RATTACHEMENT DES PRODUITS ET DES CHARGES

Montant des charges à payer :

. dettes fournisseurs.....	46
. dettes fiscales et sociales.....	1
. autres dettes.....	10
	57

Montant des charges constatées d'avance :

. éléments d'exploitation	8
---------------------------------	---

Produits à recevoir :

. créances clients et comptes rattachés	9
. intérêts courus sur valeurs mobilières de placement.....	1
	10

Produits constatés d'avance :

. éléments d'exploitation	1
---------------------------------	---

Note 10 - RESULTAT EXCEPTIONNEL

	31.12.2012	31.12.2013
Produits divers sur exercices antérieurs	110	-
RESULTAT EXCEPTIONNEL	110	-

Note 11 - ENGAGEMENTS DONNES

En application de la Loi du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social et d'un Accord National du 2 juin 2004 sur la Formation Professionnelle en Agriculture, la société a mis en place le droit individuel à la formation (DIF). A ce titre, le nombre d'heures cumulées acquises par le salarié s'élève à 144 heures. Aucune heure n'a, au cours de l'exercice, donné lieu à demande.

Note 12 - REMUNERATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Aucun jeton de présence n'a été versé aux membres du Conseil d'Administration.

Aucune autre rémunération n'a été versée aux organes de direction et aux membres du Conseil d'Administration de la société au cours de l'exercice 2013.

Note 13 - HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

	MAZARS		TEOREM LYON	
	Montant HT	%	Montant HT	%
AUDIT Certification des comptes Diligences directement liées	13.915 € Néant	100 %	9.300 € Néant	100 %
CONSEIL	Néant		Néant	
TOTAL	13.915 €	100 %	9.300 €	100 %

Note 14 - EFFECTIF

La société employait, au 31 décembre 2013, deux personnes.

Note 15 - INTEGRATION FISCALE

Dans le cadre de l'intégration fiscale, la convention de répartition de l'impôt entre la CIE AGRICOLE DE LA CRAU et la société SABETON a une durée expirant le 31 décembre 2017.

La convention de répartition de l'impôt au sein du groupe est la suivante :

- les charges d'impôts sont supportées par les sociétés comme en absence d'intégration fiscale,
- les économies d'impôts réalisées par le groupe sont constatées en résultat dans les comptes de la société mère,
- les économies d'impôts ne sont pas réallouées aux filiales sauf éventuellement en cas de sortie du groupe.

Il n'existe pas de déficit fiscal reportable généré avant l'entrée de la CIE AGRICOLE DE LA CRAU dans le périmètre d'intégration fiscale de SABETON.

FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31 DECEMBRE 2013

(en milliers d'euros)

	MAS DE LA PERONNE 34, route d'Ecully 69570 DARDILLY	VILLAGE DE LA PERONNE 34, route d'Ecully 69570 DARDILLY
Capital	50	1
Capitaux propres autres que le capital	(19)	(281)
Quote part du capital détenue (en %)	100	99,9
Valeur comptable brute des titres détenus	80	1
Valeur comptable nette des titres détenus	31	-
Prêts et avances consentis par la société et non remboursés	-	282
Montant cautions et avals donnés par la société	-	-
Chiffre d'affaires du dernier exercice HT	-	-
Bénéfice ou perte du dernier exercice	(6)	(65)
Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	-	-

B. - Comptes consolidés au 31 décembre 2013

I - Etat de situation financière
(en milliers d'euros)

ACTIF	NOTE	ACTIF	
		31.12.2013 IFRS	31.12.2012 IFRS
ACTIFS NON COURANTS			
Ecarts d'acquisition		-	-
Autres immobilisations incorporelles		-	-
Immobilisations corporelles	3.1	1 689	984
Autre actifs non courants		-	-
Actifs d'impôts non courants		-	-
Total actifs non courants		1 689	984
ACTIFS COURANTS			
Stocks		-	-
Clients et comptes rattachés	3.2	15	1
Autres actifs courants	3.3	125	615
Actifs d'impôts courants		-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3.4	125	61
Total actifs courants		265	677
TOTAL DE L'ACTIF		1 954	1 661

PASSIF		PASSIF	
		31.12.2013 IFRS	31.12.2012 IFRS
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	4.1	920	920
Réserves consolidées	4.2	277	504
Résultat de l'exercice part du groupe		(284)	(226)
Intérêts minoritaires		-	-
Total capitaux propres		913	1 198
PASSIFS NON COURANTS			
Emprunts et dettes financières à long terme	4.3	656	114
Passifs d'impôts non courants	4.4	-	93
Provisions à long terme	4.5	4	4
Autres passifs non courants		-	-
Total passifs non courants		660	211
PASSIFS COURANTS			
Fournisseurs et comptes rattachés	4.6	205	53
Emprunts à court terme		-	-
Emprunts et dettes financières à long terme courants		-	-
Passifs d'impôts courants		-	-
Autres passifs courants	4.7	175	199
Total passifs courants		380	252
TOTAL DU PASSIF		1 953	1 661

II - Etat de résultat global
(en milliers d'euro)

	Note	31.12.2013 IFRS	31.12.2012 IFRS
Chiffre d'affaires	5.1	48	62
Autres produits de l'activité		7	14
Achats consommés		-	-
Charges de personnel	5.2	(35)	(31)
Charges externes		(338)	(287)
Impôts et taxes		(5)	(3)
Dotations aux amortissements		(2)	-
Dotations aux provisions		(64)	(218)
Variation des stocks de produits en cours et de produits finis		-	-
Autres produits et charges d'exploitation	5.3	9	12
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		(380)	(451)
Autres produits et charges opérationnels	5.4	-	110
RESULTAT OPERATIONNEL		(380)	(341)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	5.5	1	6
Coût de l'endettement financier brut		-	-
COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET		1	6
RESULTAT AVANT IMPOT		(379)	(335)
Autres produits et charges financières		2	-
Charge d'impôts	5.6	94	109
RESULTAT NET		(283)	(226)
RESULTAT NET PART DU GROUPE		(283)	(226)
RESULTAT NET REVENANT AUX MINORITAIRES		-	-
RESULTAT NET PART DU GROUPE PAR ACTION	5.7	(1,409 €)	(1,125 €)
RESULTAT NET PART DU GROUPE DILUE PAR ACTION	5.7	(1,409 €)	(1,125 €)

Etat des autres éléments du résultat global consolidé	31.12.2013 IFRS	31.12.2012 IFRS
RESULTAT NET	(284)	(226)
Autres éléments du résultat global	-	-
TOTAL DU RESULTAT GLOBAL	(284)	(226)
TOTAL DU RESULTAT GLOBAL PART DU GROUPE	(284)	(226)
TOTAL DU RESULTAT REVENANT AUX INTERETS MINORITAIRES	-	-

Etat des variations des capitaux propres consolidés

(en milliers d'euros)	Capital	Réserves liées au capital	Réserves et résultat consolidés	Résultat enregistré en capitaux propres	Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres totaux
Capitaux propres au 31 décembre 2011 en normes IFRS	920	485	1 434	-	2 839	-	2 839
Opérations sur capital et affectation du résultat en réserves							
Opérations sur titres autodétenus							
Dividendes			(1 415)		(1 415)		(1 415)
Résultat global total de l'exercice			(226)		(226)		(226)
Capitaux propres au 31 décembre 2012 en normes IFRS	920	485	(207)	-	1 198	-	1 198
Opérations sur capital et affectation du résultat en réserves							
Opérations sur titres autodétenus							
Dividendes							
Résultat global total de la période			(284)		(284)		(284)
Capitaux propres au 31 décembre 2013 en normes IFRS	920	485	(491)	-	914	-	914

Etat des flux de trésorerie consolidés

(en milliers d'euros)	31.12.2013	31.12.2012
Résultat net consolidé ⁽¹⁾	(284)	(226)
Plus ou moins dotations nettes aux amortissements et aux provisions ⁽²⁾	64	212
Autres produits et charges		
Plus et moins-values de cession		
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	(219)	(15)
Coût de l'endettement financier net	0	6
Charge d'impôts (y compris impôts différés)	(94)	(109)
Impôt versé		
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et après impôt	(312)	(118)
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	461	1 426
FLUX NETS DE TRESORERIE GENERES PAR L'ACTIVITE (A)	149	1 308
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(626)	(212)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières (titres non consolidés)		
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières (titres non consolidés)		
Incidence des variations de périmètre		
Variation des prêts et avances consentis		
FLUX NETS DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT (B)	(626)	(212)
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	-	(1 415)
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	656	114
Remboursements d'emprunts	(114)	(607)
Intérêts financiers nets versés	-	(4)
FLUX NETS DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT (C)	542	(1 911)
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE D = (A + B + C)	64	(815)
TRESORERIE D'OUVERTURE	61	876
TRESORERIE DE CLOTURE	125	61

⁽¹⁾ Y compris intérêts minoritaires

⁽²⁾ A l'exclusion de celles liées à l'actif circulant

Rapprochement de la trésorerie de clôture et d'ouverture avec le bilan	31.12.2013	31.12.2012	31.12.2011
Trésorerie et équivalents de trésorerie figurant à l'actif	125	61	876
Emprunts à court terme (concours bancaires courants)			
Soit trésorerie nette présente dans le tableau des flux de trésorerie	125	61	876

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

La présente annexe fait partie intégrante des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2013 de la COMPAGNIE AGRICOLE DE LA CRAU, dont le siège social est à Dardilly (69570) – 34, route d'Ecully, d'une durée de 12 mois, arrêtés par le Conseil d'Administration du 31 mars 2014.

Compte tenu de l'évolution de l'activité de sa filiale VILLAGE DE LA PERONNE et en application du règlement n°1606/2002 du Conseil Européen adopté le 19 juillet 2002 (publication des comptes consolidés des sociétés cotées sur un marché réglementé, selon les normes IFRS — International Financial Reporting Standards — à compter des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2005), la COMPAGNIE AGRICOLE DE LA CRAU présente pour la première fois des comptes consolidés au 31 décembre 2013.

Les comptes consolidés de la COMPAGNIE AGRICOLE DE LA CRAU sont inclus dans les comptes consolidés établis par la société SABETON, dont le siège social est à Dardilly (69570) – 34, route d'Ecully.

Présentation des premiers comptes consolidés du groupe COMPAGNIE AGRICOLE DE LA CRAU

Pour l'établissement de son bilan d'ouverture, la COMPAGNIE AGRICOLE DE LA CRAU s'est conformée aux dispositions de la norme IFRS 1 « Première adoption du référentiel IFRS » qui traite de la première adoption des normes internationales et des exceptions au principe d'application rétrospective de l'ensemble des normes IFRS. La date de transition adoptée est le 1^{er} janvier 2012.

L'impact de la transition au référentiel IFRS et de la première consolidation sur les capitaux propres de la société au 31 décembre 2011 et 2012 étant non significatif, les états financiers consolidés au 31 décembre 2013 de la COMPAGNIE AGRICOLE DE LA CRAU ne comprennent pas un rapprochement entre les capitaux propres présentés selon le référentiel comptable antérieur (référentiel français) et ses capitaux propres présentés selon les normes IFRS.

1. PERIMETRE ET METHODES DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation au 31 décembre 2013 est le suivant :

SOCIETES	RCS	Pourcentage d'intérêt		Pourcentage de contrôle		Méthode de consolidation	
		2013	2012	2013	2012	2013	2012
CIE AGRICOLE DE LA CRAU SA	542.079.124					Mère	Mère
MAS DE LA PERONNE SAS	444.248.272	100 %	100 %	100 %	100 %	IG	IG
VILLAGE DE LA PERONNE SNC	534.496.005	100 %	100 %	100 %	100 %	IG	IG

IG : intégration globale

Il n'y a eu aucune variation de périmètre depuis le 31 décembre 2011.

2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1. Principes de consolidation

Sauf indication contraire, les montants contenus dans cette annexe sont exprimés en milliers d'euros.

Les comptes consolidés de la COMPAGNIE AGRICOLE DE LA CRAU sont établis conformément aux normes et interprétations publiées par l'International Accounting Standards Boards (IASB) et adoptées par l'Union Européenne à la date de préparation des états financiers, et ceci pour toutes les périodes présentées.

Les règles comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses fondamentales de continuité d'exploitation, d'indépendance des exercices et de permanence des méthodes sauf évolutions réglementaires.

Malgré un résultat 2013 déficitaire de 284 K€, le principe de continuité est assuré par les éléments suivants :

- valeur des actifs immobiliers,
- projet en cours sur le domaine de la Peronne,
- financement des besoins de trésorerie par la société mère en cas de besoin.

Les nouvelles normes obligatoires au 31 décembre 2013 n'ont pas d'effet sur les comptes consolidés à l'exception de la norme IAS 19 Révisée relative aux avantages au personnel.

Les nouvelles normes obligatoires à compter des exercices ouverts le 1^{er} janvier 2013 n'ont pas eu d'impact sur les comptes consolidés.

2.2. Modalités retenues

GENERALITES

La consolidation est effectuée sur la base des comptes et documents sociaux arrêtés au 31 décembre 2013 par chaque société. Certains retraitements spécifiques sont effectués comme précisé ci-après.

IMMOBILISATIONS

La valeur brute des immobilisations inscrites à l'actif du bilan correspond à leur coût historique amorti, à l'exception des immobilisations acquises avant le 31 décembre 1976 ayant fait l'objet d'une réévaluation. Cette réévaluation n'a pas été retraitée en raison de son caractère non significatif. Les coûts d'emprunt sont exclus du coût des immobilisations.

Amortissement des immobilisations corporelles

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé suivant le mode linéaire en fonction des composants et de leurs durées d'utilité effectives :

- Installations générales et techniques 10 ans
- Agencements des constructions 10 ans
- Matériels 5 ans
- Matériel de transport 4 ans
- Mobiliers 5 ans

Dépréciation des immobilisations corporelles

Le groupe réalise régulièrement des tests de valeur de ses immobilisations corporelles. Ces tests consistent à rapprocher la valeur nette comptable des actifs de leur valeur recouvrable qui correspond au montant le plus élevé entre leur valeur vénale et leur valeur d'utilité, estimée par la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs générés par leur utilisation.

Pour les immobilisations corporelles, ce test de valeur est réalisé lorsqu'il existe des indices internes ou externes de perte de valeur.

Dans le cas où le test de valeur annuel révèle une valeur recouvrable inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constatée pour ramener la valeur comptable de l'immobilisation à cette valeur recouvrable.

Lorsque la valeur recouvrable d'une immobilisation corporelle s'apprécie au cours d'un exercice et qu'elle excède la valeur comptable de l'actif, les éventuelles pertes de valeur constatées lors d'exercices précédents sont reprises en résultat.

CLIENTS ET COMPTES RATTACHES, AUTRES ACTIFS COURANTS

Les créances d'exploitation sont évaluées à leur coût historique.

Les créances douteuses sont dépréciées de manière à les ramener à leur valeur probable de réalisation.

TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

La trésorerie et équivalents de trésorerie sont principalement constitués de comptes de caisse, de comptes bancaires et de valeurs mobilières de placement qui sont cessibles à très court terme et dont les sous-jacents ne présentent pas de risques de fluctuation significatifs.

Les valeurs mobilières de placement sont réévaluées à leur juste valeur par le compte de résultat.

PROVISIONS

Une provision est constituée dès lors qu'il existe une obligation, juridique ou implicite, à l'égard d'un tiers, dont la mesure peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'elle se traduira par une sortie de ressources.

Les engagements en matière de retraite comptabilisés au 31 décembre 2013 pour l'ensemble des salariés ont fait l'objet d'une provision d'un montant de 4 K€ selon la méthode des unités de crédit projetées en tenant compte de la convention collective, de l'ancienneté et de l'âge des salariés, d'une table de mortalité, d'un taux de turnover faible, d'un taux d'actualisation de 3,17 % et des paramètres suivants :

	Taux de revalorisation des salaires	Taux de charges sociales
CIE AGRICOLE DE LA CRAU	1,0 %	30,01 %

L'intégralité de la dette actuarielle est provisionnée dans les comptes au 31 décembre 2013. Les écarts actuariels sont enregistrés en réserves à compter de l'exercice 2013.

IMPOTS DIFFERES (actifs ou passifs d'impôts non courants)

Les comptes consolidés enregistrent des impôts différés résultant :

- du décalage dans le temps entre les traitements comptables et fiscaux de certains produits ou charges,
- de la comptabilisation des écarts d'évaluation constatés lors de la première consolidation d'une filiale,
- des actifs d'impôts différés liés à des pertes fiscales reportables dont la récupération semble probable.

Les actifs et passifs d'impôts différés, quelle que soit leur échéance, sont compensés par entité fiscale.

Les impôts différés sont évalués en fonction des taux fiscaux en vigueur à la clôture de l'exercice. Les sociétés comprises dans le périmètre de la consolidation étant françaises, le taux d'impôt retenu est de 33,1/3 %.

Les impôts différés sont comptabilisés en charges ou en profits dans le compte de résultat sauf lorsqu'ils sont engendrés par des éléments imputés directement en capitaux propres. Dans ce cas, les impôts différés sont également imputés sur les capitaux propres. Ils sont regroupés, selon le cas, dans le poste « actifs d'impôts non courants » ou « passifs d'impôts non courants ».

L'impôt sur les sociétés est comptabilisé suivant la méthode de l'impôt exigible. Il est enregistré, selon le cas, en « actifs d'impôts courants » ou « passifs d'impôts courants ».

CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires est constaté pour la juste valeur des montants reçus ou à recevoir en tenant compte des éventuelles remises et ristournes. En ce qui concerne les ventes de biens, elles sont enregistrées lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur, à savoir à la livraison.

RESULTAT PAR ACTION

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du groupe par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice après déduction des actions conservées par le groupe.

Le résultat dilué par action est calculé en prenant en compte dans le nombre moyen d'actions en circulation la conversion de l'ensemble des instruments dilutifs existants.

2.3. Flux de trésorerie consolidés

Dans le tableau consolidé des flux de trésorerie, l'autofinancement est défini comme étant la somme du résultat net des sociétés intégrées, des dotations aux amortissements et provisions, hors dépréciations sur actif circulant.

3. NOTES SUR LE BILAN ACTIF**3.1. Immobilisations corporelles**

	31.12.2012	Acquisition / dotation	Cession / reprise	31.12.2013
VALEURS BRUTES				
Terrains	796	-	-	796
Constructions	188	-	-	188
Inst tech., matériel et outillage	3	-	-	3
Autres	10	16	9	17
Immobilisations en cours	212	754	-	966
Avances et acomptes	-	-	-	-
TOTAL	1 209	770	9	1 970
AMORTISSEMENTS				
Terrains	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-
Inst tech., matériel et outillage	(3)	-	-	(3)
Autres	(10)	(2)	(9)	(3)
Immobilisations en cours	(212)	(63)	-	(275)
Avances et acomptes	-	-	-	-
TOTAL	(225)	(65)	(9)	(281)
MONTANT NET	984	705	-	1 689

3.2. Clients et comptes rattachés

	31.12.2013	31.12.2012
Créances clients	15	1
Créances douteuses	-	24
Dépréciations des créances douteuses	-	(24)
MONTANT NET	15	1

L'ensemble des créances clients est exigible à moins d'un an.

Dépréciation des créances douteuses

Dépréciation au 31.12.2012	Dotation	Reprise		Reclassement	Dépréciation au 31.12.2013
		Utilisée	Non utilisée		
24	-	24		-	-

Etat des créances échues et non dépréciées

	31.12.2012		
	Créances échues	Montant déprécié	Créances échues non dépréciées
CIE AGRICOLE DE LA CRAU	24	24	-
TOTAL	24	24	-

	31.12.2013		
	Créances échues	Montant déprécié	Créances échues non dépréciées
CIE AGRICOLE DE LA CRAU	-	-	-
TOTAL	-	-	-

Il existe un client avec lequel le groupe a réalisé un chiffre d'affaires supérieur à 10 % du chiffre d'affaires total consolidé.

3.3. Autres actifs courants

	31.12.2013	31.12.2012
Dettes fiscales et sociales	2	-
Etat, TVA et autres créances	115	73
Compte courant hors groupe	-	534
Autres créances en valeur brute	117	607
Dépréciations des créances	-	-
Autres créances en valeur nette	117	607
Charges constatées d'avance	8	8
MONTANT NET	125	615

L'ensemble des créances est exigible à moins d'un an.

3.4. Trésorerie et équivalents de trésorerie

	31.12.2013	31.12.2012
SICAV	79	56
TOTAL DES VMP	79	56
Dépréciations	-	-
MONTANT NET DES VMP	79	56
Disponibilités	46	5
MONTANT NET DES VMP ET DISPONIBILITES	125	61

4. NOTES SUR LE BILAN PASSIF**4.1. Capital social**

Le capital de la société, qui s'élevait au 31 décembre 2011 à 919.611,96 € divisé en 201.228 actions d'une valeur nominale de 4,57 €, n'a pas subi de modification au cours des exercices 2012 et 2013.

4.2. Réserves attribuables au groupe

	31.12.2013	31.12.2012
Réserve légale	92	92
Réserves consolidées	185	412
TOTAL	277	504

4.3. Echancier des emprunts

	31.12.2013	31.12.2012
Moins d'un an	-	114
Un an à cinq ans	-	-
Plus de cinq ans	656	-
TOTAL	656	114

4.4. Passifs d'impôts non courants

Le solde net des impôts différés passifs résultant de la compensation des impôts différés actifs et passifs compensés par entité fiscale se présente comme suit :

	31.12.2013	31.12.2012	Variation
Décalages temporaires	1	1	-
Déficits reportables	203	110	93
Ecart d'évaluation	(142)	(142)	-
Retraitements / éliminations	(62)	(62)	-
TOTAL	-	(93)	93

Etant donné l'incertitude liée à la récupération des pertes fiscales reportables, aucun impôt différé actif n'est comptabilisé dans les comptes au-delà des impôts différés passifs.

Les déficits fiscaux non activés au 31 décembre 2013 s'élèvent à 38 068 €.

4.5. Provisions à long terme

L'évolution de la provision pour indemnités de départ à la retraite entre le 31 décembre 2012 et le 31 décembre 2013 s'explique comme suit :

	Provision 31.12.2012	Dotation	Reprise		Reclassement	Provision 31.12.2013
			Utilisée	Non utilisée		
Provision pour indemnités de départ à la retraite	4	-	-	-	-	4
TOTAL	4	-	-	-	-	4

4.6. Fournisseurs et comptes rattachés

	31.12.2013	31.12.2012
Dettes sur immobilisations	144	-
Fournisseurs	61	53
TOTAL	205	53

4.7. Autres passifs courants

	31.12.2013	31.12.2012
Dettes fiscales et sociales	171	184
Autres dettes	3	14
Comptes de régularisation	1	1
TOTAL	175	199

4.8. Instruments financiers

	31.12.2012		Ventilation par catégorie d'instruments	
	Valeur au bilan	Juste valeur	Prêts et créances, dettes	Actifs financiers dont la juste valeur se réévalue par le résultat
Clients	1	1	1	-
Autres actifs courants	615	615	615	-
Equivalents de trésorerie	61	61	-	61
Actifs financiers	677	677	616	61
Emprunts non courants	114	114	114	-
Emprunts à court terme	-	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	53	53	53	-
Autres passifs courants	199	199	199	-
Passifs financiers	366	366	366	-

	31.12. 2013		Ventilation par catégorie d'instruments	
	Valeur au bilan	Juste valeur	Prêts et créances, dettes	Actifs financiers dont la juste valeur se réévalue par le résultat
Clients	14	14	14	-
Autres actifs courants	125	125	125	-
Equivalents de trésorerie	125	125	-	125
Actifs financiers	264	264	139	125
Emprunts non courants	656	656	656	-
Emprunts à court terme	-	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	205	205	205	-
Autres passifs courants	175	175	175	-
Passifs financiers	1 036	1 036	1 036	-

5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**5.1. Chiffre d'affaires**

	31.12.2013	31.12.2012
Production vente de biens	34	48
Production vente de services	14	14
TOTAL	48	62

L'intégralité du chiffre d'affaires est réalisée en France.

5.2. Charges de personnel et effectif du groupe

	31.12.2013	31.12.2012
Charges de personnel		
Salaires et traitement	27	23
Charges sociales	8	8
TOTAL	35	31

	31.12.2013	31.12.2012
Effectif moyen au 31 décembre des sociétés intégrées globalement		
Ouvriers	1	1
TOTAL	1	1

5.3. Autres produits et charges d'exploitation

	31.12.2013	31.12.2012
Reprises d'amortissements/reprises de provisions	24	1
Autres produits et charges d'exploitation	(15)	11
TOTAL	9	12

5.4. Autres produits et charges opérationnels

	31.12.2013	31.12.2012
Autres produits	-	110
TOTAL	-	110

5.5. Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie

	31.12.2013	31.12.2012
Produits des VMP	1	3
Produits nets sur cessions de VMP	-	3
TOTAL	1	6

5.6. Coût de l'endettement financier brut

	31.12.2013	31.12.2012
Intérêts et charges assimilées	-	-
TOTAL	-	-

5.7. Charge d'impôts

	31.12.2013	31.12.2012
Impôt exigible	-	-
Impôt différé	94	109
TOTAL	94	109

Le calcul de l'impôt est le suivant :

Résultat consolidé avant impôt	(380)
Crédit d'Impôt Compétitivité et Emploi	1
Soit base soumise au taux normal de 33,33 %	(379)
Produit d'impôt correspondant	(126)
Limitation des impôts différés actifs à celui des impôts différés passifs	32
TOTAL	(94)

5.8. Résultat net par action

Les modalités de calcul du résultat net par action ont été précisées dans les règles et méthodes comptables.

6. AUTRES INFORMATIONS**6.1. Evaluation des risques****RISQUES DE CREDIT**

Il s'agit essentiellement du risque de recouvrement des créances clients. Un contrôle est fait régulièrement à l'aide d'états comptables établis par échéance.

RISQUES DE TAUX ET SUR LES PLACEMENTS

Il n'existe également aucun risque concernant la trésorerie, l'ensemble des placements étant exclusivement constitué de SICAV monétaires.

RISQUES DE LIQUIDITE

Compte tenu de la structure du bilan et de l'échéance des dettes, il n'y a pas de risque de liquidité. La situation de trésorerie au 31 décembre 2013 est positive.

RISQUES JURIDIQUES

Il n'existe pas, à la connaissance de la société, de faits exceptionnels ou litiges susceptibles d'avoir une influence sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le patrimoine de la société et du groupe.

6.2. Transactions significatives effectuées avec les parties liées

Compagnie Agricole de la Crau :

Parties liées	Nature de la relation avec la partie liée	Montant des transactions réalisées	Autres informations
SABETON	Société Mère	(151)	Convention de prestations de services

6.3. Rémunération des organes d'administration et de direction

Aucune rémunération n'a été versée aux organes de direction et aux membres du Conseil d'Administration.

6.4. Honoraires des Commissaires aux Comptes versés par la CIE AGRICOLE DE LA CRAU et ses filiales faisant l'objet d'une intégration globale

	MAZARS		TEOREM LYON	
	Montant HT	%	Montant HT	%
CRAU				
Certification des comptes	13.915 €	100 %	9.300 €	100 %
Diligences directement liées	Néant		Néant	
Conseil	Néant		Néant	
FILIALES				
Certification des comptes	1.230 €	100 %	Néant	100 %
Diligences directement liées	Néant		Néant	
Conseil	Néant		Néant	
TOTAL	15.145 €	100 %	9.300 €	100 %

6.5. Information sectorielle

Conformément à la norme IFRS 8, l'information sectorielle est présentée ci-après selon l'approche du management et du suivi des performances au sein du groupe.

DEFINITION DES SECTEURS OPERATIONNELS

Les secteurs retenus pour la présentation de l'information sectorielle reprennent les principales activités exercées par les entités économiques, à savoir :

- la gestion de patrimoine pour la COMPAGNIE AGRICOLE DE LA CRAU.
- « Autres » pour les sociétés MAS DE LA PERONNE et VILLAGE DE LA PERONNE.

RESULTAT SECTORIEL

AU 31 DECEMBRE 2013	GESTION PATRIMOINE	INTER SECTEUR	AUTRES	Total
Chiffre d'affaires	48			48
Autres produits de l'activité	7			7
Achats consommés				
Charges de personnel	(35)			(35)
Charges externes	(330)		(8)	(338)
Impôts et taxes	(5)			(5)
Dotation aux amortissements	(2)			(2)
Dotation aux provisions	(1)		(63)	(64)
Var. des stocks de produits (EC, PF)				
Autres produits et charges	(12)	21		9
Résultat opérationnel courant	(330)	21	(71)	(380)
Autres produits et charges opérationnels				
Résultat opérationnel	(330)	21	(71)	(380)
Coût de l'endettement financier net				
Autres produits et charges financiers	(4)	6		2
Charge d'impôts	94			94
Résultat net	(239)	27	(71)	(284)

AU 31 DECEMBRE 2012	GESTION PATRIMOINE	INTER SECTEUR	AUTRES	Total
Chiffre d'affaires	62			62
Autres produits de l'activité	14			14
Achats consommés				
Charges de personnel	(31)			(31)
Charges externes	(279)		(9)	(288)
Impôts et taxes	(1)		(1)	(2)
Dotation aux amortissements				
Dotation aux provisions	(221)	214	(211)	(218)
Autres produits et charges	(35)	45		12
Résultat opérationnel courant	(489)	259	(221)	(451)
Autres produits et charges opérationnels	110			110
Résultat opérationnel	(379)	259	(221)	(341)
Coût de l'endettement financier net	6			6
Autres produits et charges financiers				
Charge d'impôts	109			109
Résultat net	(264)	259	(221)	(226)

BILAN SECTORIEL

ACTIF AU 31 DECEMBRE 2013	GESTION PATRIMOINE	INTER SECTEUR	AUTRES	TOTAL
Ecart d'acquisition				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles et immeubles de placement	998		691	1689
Actifs financiers disponibles à la vente				
Autres actifs non-courants	32	(32)		
<i>TOTAL ACTIFS NON COURANTS</i>	1030	(32)	691	1689
Stocks et en-cours				
Clients et comptes rattachés	15			15
Autres actifs courants	45	(3)	83	125
Actifs d'impôts courants				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	54		71	125
<i>TOTAL ACTIFS COURANTS</i>	114	(3)	154	265
TOTAL DE L'ACTIF	1 144	(35)	845	1 954

ACTIF AU 31 DECEMBRE 2012	GESTION PATRIMOINE	INTER SECTEUR	AUTRES	TOTAL
Ecart d'acquisition				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles et immeubles de placement	984			984
Actifs financiers disponibles à la vente				
Autres actifs non-courants	39	(39)		
<i>TOTAL ACTIFS NON COURANTS</i>	1023	(39)	-	984
Stocks et en-cours				
Clients et comptes rattachés	1			1
Autres actifs courants	603	(30)	41	614
Actifs d'impôts courants				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	21		40	61
<i>TOTAL ACTIFS COURANTS</i>	625	(30)	81	676
TOTAL DE L'ACTIF	1 648	(69)	81	1 660

PASSIF AU 31 DECEMBRE 2013	GESTION PATRIMOINE	INTER SECTEUR	AUTRES	TOTAL
Capital émis	920			920
Autres réserves	281	175	(178)	278
Résultat de l'exercice	(284)	71	(71)	(284)
Intérêts minoritaires				
TOTAL CAPITAUX PROPRES	917	246	(249)	914
Emprunts et dettes financières à long terme		(282)	937	656
Passif d'impôts non courants				
Provisions à long terme	4			4
Passifs non courants				
TOTAL PASSIFS NON COURANTS	4	(282)	937	660
Fournisseurs et comptes rattachés	48		156	205
Emprunts à court terme				
Partie courante des emprunts et des dettes financières à LT				
Passifs d'impôts courants				
Autres passifs courants	175			175
TOTAL PASSIFS COURANTS	223		156	380
TOTAL DU PASSIF	1 144	(35)	845	1 954

PASSIF AU 31 DECEMBRE 2012	GESTION PATRIMOINE	INTER SECTEUR	AUTRES	TOTAL
Capital émis	920			920
Autres réserves	507	(38)	33	502
Résultat de l'exercice	(230)	214	(210)	(226)
Intérêts minoritaires				
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 197	176	(177)	1 196
Emprunts et dettes financières à long terme	114	(245)	245	114
Passif d'impôts non courants	94			94
Provisions à long terme	4			4
Passifs non courants				
TOTAL PASSIFS NON COURANTS	212	(245)	245	212
Fournisseurs et comptes rattachés	40		13	53
Emprunts à court terme				
Autres passifs courants	199			199
TOTAL PASSIFS COURANTS	239	-	13	252
TOTAL DU PASSIF	1 648	(69)	81	1 660

6.6. Engagements hors bilan

ENGAGEMENTS DONNES

En application de la Loi n° 2004-391 du 4 mai 2004 relative notamment au droit individuel à la formation, le volume d'heures cumulées au titre du DIF par les salariés du groupe s'élève à 144 heures. Au cours de l'exercice, aucune heure n'a donné lieu à demande.

Aucune dette n'est garantie par des sûretés réelles.

**RAPPORT A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 17 JUIN 2014**

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons convoqués en assemblée générale ordinaire, conformément aux dispositions légales et statutaires, pour vous rendre compte de notre gestion, soumettre à votre approbation les comptes annuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2013 et vous inviter à vous prononcer sur les résolutions proposées.

**ACTIVITE, RESULTAT ET SITUATION FINANCIERE DE LA SOCIETE ET DE SES
FILIALES AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE**

Au cours de l'exercice 2013, votre société a poursuivi ses activités traditionnelles de vente de produits agricoles et de location de terrains.

Votre société a également poursuivi ses discussions relatives à l'aménagement du domaine de la Peronne situé à Miramas (13) d'une superficie d'environ 38 hectares.

Dans le cadre de la réalisation de la voie rapide qui doit contourner Miramas en passant à l'ouest du domaine de la Peronne, les discussions en vue de l'acquisition par l'Etat des terrains nécessaires à la construction de cette déviation n'ont pu aboutir au cours de l'exercice 2013. Cette acquisition pourrait intervenir au cours de l'exercice 2014. Votre société a, cependant, signé avec la DREAL une convention de prise de possession anticipée des terrains afin de permettre le début des travaux. Ceux-ci devraient démarrer au cours du premier trimestre 2014 et l'Etat prévoit une mise en service de la déviation fin 2016.

La Communauté de Communes SAN OUEST PROVENCE, à laquelle appartient Miramas, a poursuivi ses travaux en vue de la constitution de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC), destinée à porter l'aménagement global du secteur ouest de la Commune de Miramas, dans lequel est inclus le domaine de la Peronne. Au cours de l'exercice 2013, le SAN OUEST PROVENCE a adopté le dossier de réalisation de la ZAC de la Peronne et le programme des équipements publics.

Par ailleurs, la Commune de Miramas a adopté en juin 2013 son Plan Local d'Urbanisme (PLU). Dans le cadre du PLU, le domaine de la Peronne a été classé en zone UE qui correspond aux espaces spécifiques réservés aux activités économiques. A l'intérieur de cette zone UE, plusieurs sous-secteurs ont été identifiés et des parcelles destinées à accueillir la déviation et les équipements publics de la ZAC ont été classées en emplacements réservés.

Votre société a poursuivi les travaux nécessaires au développement du projet de village de marques qui doit s'implanter sur une partie du domaine de la Peronne en vue, notamment, de l'obtention de l'autorisation d'exploitation commerciale.

Dans sa séance du 29 janvier 2013, la CNAC (Commission Nationale d'Aménagement Commercial), saisie d'un recours porté par la SNC VILLAGE DE LA PERONNE, a autorisé le

Cie Agricole de la Crau

projet de village de marques. Cette autorisation d'exploitation commerciale a fait l'objet de quatre recours devant le Conseil d'Etat et n'est donc pas définitive.

Enfin, au cours du dernier trimestre 2013, la SNC VILLAGE DE LA PERONNE a déposé le Permis de Construire pour le village de marques, pour lequel la décision des services instructeurs est attendue au cours du premier semestre 2014. Ce dossier contient, notamment, la convention de participation financière signée avec le SAN OUEST PROVENCE et la convention de mise en œuvre signée avec l'EPAD, aménageur de la collectivité, qui constituent des pièces obligatoires du Permis de Construire du fait de la création de la ZAC de la Peronne.

D'autres décisions et autorisations administratives devront être obtenues afin de permettre la réalisation du village de marques.

L'ensemble des opérations de l'exercice a généré une perte de 377 K€, contre une perte de 335 K€ au 31 décembre 2012, provenant notamment de la comptabilisation de charges d'exploitation pour un montant de 444 K€.

Les capitaux propres au 31 décembre 2013 ressortent à 727 K€ contre 1.104 K€ au 31 décembre 2012.

FILIALES

La société **MAS DE LA PERONNE**, détenue à 100 % par votre société, n'a pas eu d'activité au cours de l'exercice et a dégagé une perte de 6 K€.

La société **VILLAGE DE LA PERONNE**, détenue à 99,90 % par votre société, porte le projet de village de marques sur le domaine de la Péronne. Elle a dégagé une perte de 65 K€ provenant principalement de la comptabilisation d'une dépréciation sur les immobilisations corporelles correspondant à l'activation des frais engagés pour l'obtention de l'autorisation d'exploitation pour le village de marques. Ces immobilisations ont été entièrement dépréciées en raison de l'incertitude liée à l'aboutissement du projet.

COMPTES CONSOLIDES

Compte tenu de l'évolution de l'activité de sa filiale, la SNC VILLAGE DE LA PERONNE, votre société présente pour la première fois des comptes consolidés au 31 décembre 2013.

Les comptes consolidés de l'exercice 2013, établis dans le cadre des dispositions prévues par la norme IFRS 1, font ressortir une perte de 284 K€ revenant intégralement au groupe.

A la fin de l'exercice, la trésorerie nette des sociétés du groupe, telle qu'elle apparaît à l'actif du bilan consolidé, s'élevait à 125 K€, essentiellement placée en SICAV monétaires, et les capitaux propres consolidés à 914 K€.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Néant

PERSPECTIVES POUR L'ANNEE 2014

Votre société poursuivra son projet relatif à l'aménagement du domaine de la Péronne.

INFORMATIONS SOCIALES

Votre société employait au 31 décembre 2013 une personne à temps plein et une personne à temps partiel. Il y a eu une embauche à temps partiel au cours de l'exercice mais il n'y a eu ni licenciement, ni recours aux heures supplémentaires ou à de la main d'œuvre extérieure à la société au cours de l'exercice.

La masse salariale annuelle 2013 est de 35 K€ dont 8 K€ de charges sociales contre 31 K€ dont 8 K€ de charges sociales au 31 décembre 2012.

Les dirigeants ne bénéficient d'aucun avantage ou engagement à l'occasion de la cessation de leurs fonctions ou postérieurement à cette dernière.

INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

Notre activité ne génère aucune conséquence dommageable pouvant rejaillir sur les ressources d'énergie ou sur notre environnement. Aucune information particulière n'est donc à signaler.

ACTIVITE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

La société n'exerce aucune activité en matière de recherche et développement.

INFORMATIONS SUR LES PRINCIPAUX RISQUES

. Risques de marché, de liquidité et de trésorerie :

Il n'existe aucun risque de taux, ni risque de liquidité et de trésorerie.

. Risques juridiques :

Il n'existe pas, à la connaissance de la société, de faits exceptionnels ou litiges susceptibles d'avoir une influence sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le patrimoine de la société.

. Risques de changement de contrôle de la société :

Il n'existe aucun accord conclu par la société susceptible d'être modifié ou de prendre fin en cas de changement de contrôle de la société.

EVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL

Le capital de la société, qui s'élevait au 31 décembre 2012 à 919.611,96 €, divisé en 201.228 actions d'une valeur nominale de 4,57 €, n'a pas subi de modification au cours de l'exercice.

Cie Agricole de la Crau

ACTIONNARIAT

En application de l'article L. 233-13 du Code de commerce, nous vous informons que la société SABETON détenait, au 31 décembre 2013, 197.552 actions de la société, représentant 98,17 % de son capital.

A notre connaissance, le personnel ne détenait, au 31 décembre 2013, aucune action de la société.

DONNEES BOURSIERES

Au cours de l'exercice 2013, le cours de l'action de la Compagnie Agricole de la Crau a évolué dans les limites suivantes : le cours le plus haut a été de 131,20 € et le cours le plus bas de 66,01 €. Le dernier cours coté a été de 90,00 €.

Les transactions ont porté, au cours de l'année 2013, sur 358 titres.

Entre le 1^{er} janvier 2014 et le 31 mars 2014, date de la rédaction de ce rapport, le cours le plus haut a été de 131,50 €, le cours le plus bas de 64 € et le dernier cours coté a été de 82,81 €.

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'approuver les comptes annuels au 31 décembre 2013, tels qu'ils vous sont présentés, et qui font ressortir une perte de 377.083,12 €.

Nous vous proposons d'affecter au compte de report à nouveau la perte de l'exercice s'élevant à 377.083,12 €. Après cette affectation, le compte « report à nouveau » sera débiteur de 712.577,23 €.

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé que les dividendes versés par la société au cours des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Dividende	Taux de réfaction
2010	1,36 €	40 %
2011	7,03 €	40 %
2012	Néant	Néant

COMPTES CONSOLIDES

Nous vous proposons d'approuver les comptes consolidés au 31 décembre 2013, tels qu'ils vous sont présentés, et qui font ressortir une perte de 283.514 € revenant intégralement au groupe.

DELAI DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS

Au 31 décembre 2013, le solde des dettes fournisseurs s'élevait à 2,2 K€ contre 0,7 K€ au 31 décembre 2012. Les factures avaient une échéance inférieure à 30 jours après la date de facturation.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

Nous vous demandons, conformément aux dispositions de l'article L. 225-40 du Code de commerce, d'approuver les conventions et engagements visés à l'article L. 225-38 du même Code, conclues ou poursuivies au cours de l'exercice écoulé.

Les Commissaires aux Comptes ont été dûment avisés de ces conventions qu'ils ont décrites dans leur rapport spécial.

RATIFICATION DE LA NOMINATION D'UN ADMINISTRATEUR

Nous vous proposons de ratifier la cooptation de Madame Aline COLLIN, en qualité de nouveau membre du Conseil d'Administration de la société, en remplacement de la société CG & ASSOCIES, pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

RENOUVELLEMENT DE MANDATS D'ADMINISTRATEURS

Nous vous proposons de renouveler, pour une période d'un an expirant avec l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014, les mandats d'administrateurs de Madame Aline COLLIN, Messieurs Laurent DELTOUR et Claude GROS et de la société SABETON arrivés à expiration à la présente assemblée générale.

NOMINATION D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE ET D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANT

Nous vous proposons de nommer, pour une période de six exercices expirant lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2019 :

- le cabinet DFP AUDIT représenté par M. Frédéric VELOZZO en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire, en remplacement du cabinet TEOREM LYON (ancienne dénomination BAU-CHEVALIER & ASSOCIES) dont le mandat arrive à expiration à la présente assemblée.
- Monsieur Pierre PETIT, en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant, en remplacement de Monsieur Pascal TRIBALAT dont le mandat arrive à expiration à la présente assemblée.

Sont annexés à ce rapport :

- le rapport du Président prévu par l'article L. 225-37 du Code de commerce sur le gouvernement d'entreprise et sur les procédures de contrôle interne,
- la liste des administrateurs, des mandats exercés et des rémunérations et avantages de toute nature perçus par les mandataires sociaux de la société, de la société contrôlée et de la société qui la contrôle pour l'exercice 2013,
- le tableau des résultats financiers au cours des cinq derniers exercices,
- le tableau récapitulatif des opérations réalisées sur les titres Compagnie Agricole de la Crau par les dirigeants, les personnes assimilées et leurs proches au cours de l'exercice 2013.

Nous vous précisons qu'il n'existe pas de délégation d'augmentation de capital en cours de validité à la clôture de l'exercice.

Le Conseil d'Administration

**RAPPORT DU PRESIDENT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE
ET LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE**

Mesdames, Messieurs,

En application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce, j'ai l'honneur de vous rendre compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société. Ce rapport a été établi après entretiens avec le service juridique de la société.

Le Conseil d'Administration a décidé de se référer au code de gouvernement d'entreprise de Middlednext pour les valeurs moyennes et petites de décembre 2009, à l'exception de la recommandation relative à la durée du mandat des administrateurs qui est, pour des raisons pratiques, maintenue à un an. De plus, le Conseil d'Administration a pris connaissance des éléments présentés dans la rubrique « points de vigilance » de ce code.

Les règles de gouvernance de la société sont indiquées ci-dessous.

I – LA GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

1.1. Modalités d'organisation et de fonctionnement du Conseil

La CIE AGRICOLE DE LA CRAU est une société anonyme administrée par un conseil d'administration composé de quatre membres dont trois sont indépendants. Il se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, pour traiter de sujets stratégiques ou de fonctionnement du groupe. Il examine les orientations principales et les projets spécifiques en matière d'investissements, ainsi que les performances opérationnelles des filiales.

Sa composition est en conformité avec la Loi sur la représentation des femmes et des hommes au sein du Conseil d'Administration.

Le fonctionnement du conseil d'administration est organisé par un règlement intérieur.

La durée du mandat des administrateurs est d'une année ; elle expire à l'issue de l'assemblée qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat.

A la suite de la décision prise par l'assemblée générale du 20 juin 2012, les membres du conseil d'administration ne perçoivent plus de jetons de présence.

Le Conseil d'Administration élit, parmi ses membres, un Président, personne physique, dont il détermine la rémunération. Aucune limitation n'est apportée aux pouvoirs du Président.

La direction générale est assurée par le Président.

La liste des administrateurs, de leurs mandats et rémunérations figure en annexe au rapport de gestion.

Cie Agricole de la Crau

1.2. Compte-rendu de l'activité du Conseil au cours de l'exercice écoulé

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'Administration s'est réuni à quatre reprises. Un administrateur a été absent lors d'une réunion et un administrateur absent lors de deux réunions.

Le Conseil d'Administration a travaillé sur diverses questions d'ordre stratégique concernant l'évolution des différentes activités de la société. Il a aussi débattu, en dehors des arrêtés des comptes semestriels et annuels, de l'activité des filiales, des projets d'investissements, de la résiliation d'une convention de mise à disposition de personnel, du renouvellement de l'intégration fiscale avec SABETON et de la cooptation d'un nouvel administrateur.

Les Commissaires aux Comptes de la société assistent aux réunions du conseil d'administration, à l'ordre du jour desquelles figure l'arrêté des comptes, qu'il s'agisse des comptes annuels ou des comptes semestriels.

1.3. Travaux préparatoires aux réunions du Conseil

a) Modalités d'accès des administrateurs à l'information nécessaire à leur participation aux réunions du Conseil

Préalablement à chaque réunion du conseil d'administration, les administrateurs reçoivent les documents relatifs aux sujets qui seront abordés, qui peuvent être :

- pour les réunions à l'ordre du jour desquelles figure l'arrêté des comptes annuels ou semestriels : les comptes sociaux comprenant bilan, compte de résultat et annexe, ainsi que la situation de trésorerie du groupe détaillée par entité,
- pour les réunions à l'ordre du jour desquelles figurent des propositions d'investissements, les documents et comptes des sociétés dans lesquelles le groupe envisage d'investir, ainsi qu'une note sur l'investissement proposé,
- et d'une manière générale, divers documents, tels que des articles de presse relatifs à la société ou les secteurs dans lesquels elles opèrent, ainsi que, le cas échéant, des articles d'analyse financière relatifs à la société.

b) Organisation et fonctionnement des comités

La société étant contrôlée par une société ayant un comité d'audit, elle est exemptée des obligations de constitution d'un comité d'audit au sein de son Conseil d'Administration.

II – MODALITES PARTICULIERES RELATIVES A LA PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE

Les statuts de la CIE AGRICOLE DE LA CRAU précisent au titre IV chapitre 1 les conditions de participation des actionnaires aux Assemblées Générales.

III – PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

3.1. Objectifs de la société en matière de procédures de contrôle interne

Les procédures de contrôle interne en vigueur dans la société ont pour objet :

- d'une part, de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations, ainsi que les comportements des personnels, s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise ;
- d'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société.

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

3.2. Description de l'environnement du contrôle interne

a) Acteurs du contrôle interne

Le contrôle interne est assumé par la direction de la société d'une part, par le service juridique de la société mère d'autre part, qui rend compte au conseil d'administration, en liaison avec les experts-comptables qui complètent en tant qu'intervenants externes le dispositif de contrôle interne.

Le montant des honoraires des Commissaires aux comptes versés par la Cie Agricole de la Crau et ses filiales faisant l'objet d'une intégration globale est indiqué dans l'annexe consolidée de la Cie Agricole de la Crau.

b) Maîtrise des risques

Risques liés à la protection des actifs :

Au-delà de la couverture assurances des actifs, la société fait procéder régulièrement à la vérification de la conformité des installations techniques pouvant avoir des conséquences sur l'environnement ou la sécurité des personnes.

Risques informatiques :

La gestion des risques informatiques repose essentiellement sur les procédures de sauvegardes régulières des données informatiques et sur le contrôle de la qualité technique des sauvegardes. La conservation des supports est en outre assurée en dehors du site de sauvegarde.

c) Procédure de délégations de signatures sur comptes bancaires

Les procédures de signatures sont hiérarchisées avec une règle de plafond et de double signature.

Le mode de paiement par virement, le plus facile à contrôler, a été généralisé.

3.3. Contrôle interne relatif à l'élaboration de l'information financière et comptable de la société

Pour ce qui concerne l'élaboration et le traitement des éléments financiers et comptables qui constituent le support de l'information financière du groupe, le dispositif de contrôle interne vise à assurer :

- le respect de la réglementation comptable et la bonne application des principes sur lesquels les comptes sont établis,
- la qualité de la remontée de l'information et de son traitement centralisé pour le groupe,
- le contrôle de la production des éléments financiers, comptables et de gestion.

a) Organisation du système comptable

La société sous-traite, dans ses bureaux, la saisie des pièces comptables et des écritures d'arrêts des comptes et utilise le logiciel CEGID. Les principes comptables suivis sont ceux du plan comptable général français.

b) Procédures de contrôle interne mises en place par la société

Elles consistent essentiellement en :

- l'établissement et le contrôle de situations de trésorerie mensuelles, et l'analyse des rendements des placements,
- le suivi des participations et des engagements hors bilan,
- l'analyse des charges et la maîtrise de leur évolution,
- la vérification des règlements effectués par rapport aux engagements pris par la société,
- et plus généralement, la vérification du respect des principes et normes comptables, lors de l'établissement des comptes.

c) Organisation de l'information financière

Au sein de la société, le Directeur Général et le responsable de l'information sont plus particulièrement chargés de la communication financière avec les acteurs du marché (A.M.F., analystes financiers, journaux, ...).

Les comptes semestriels et annuels sont établis par la société et validés par un cabinet d'expertise comptable indépendant, qui assure également l'ensemble de la consolidation.

La société poursuivra sa démarche de constante amélioration de la qualité de son système de contrôle interne.

Dardilly, le 31 mars 2014

Claude GROS
Président

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, DES MANDATS EXERCES
ET DES REMUNERATIONS ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE PERCUS
PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX DE LA SOCIETE, DES SOCIETES CONTROLEES ET DE
LA SOCIETE QUI LA CONTROLE POUR L'EXERCICE 2013**

M. Claude GROS, Président Directeur Général de la CIE AGRICOLE DE LA CRAU, est également :

- Président du Directoire de SABETON,
- Président de SAINT JEAN S.A.S,
- Représentant permanent de la CIE AGRICOLE DE LA CRAU, Président de la S.A.S MAS DE LA PERONNE,
- Représentant permanent de SAINT JEAN S.A.S, Président de la S.A.S DU ROYANS,
- Représentant permanent de la CIE AGRICOLE DE LA CRAU, gérant de la S.N.C VILLAGE DE LA PERONNE.

En 2013, il a perçu de SABETON une rémunération brute fixe de 190 K€. Il a bénéficié, au cours de l'exercice, des abondements au titre du Plan d'Epargne d'Entreprise et du PERCO, en vigueur dans la société, d'un montant respectif de 5 K€ et de 2 K€. Par ailleurs, SABETON lui a consenti, en sa qualité de Président de SAINT JEAN, une option d'achat portant sur 5 % du capital de cette dernière. Cette option est assortie d'une option de vente exerçable à compter du 1^{er} juillet 2017.

En dehors du groupe, M. Claude GROS est représentant permanent d'UFIPAR, administrateur de la BELLE JARDINIÈRE et membre du Conseil de Surveillance du groupe LES ECHOS.

M. Laurent DELTOUR, administrateur de la CIE AGRICOLE DE LA CRAU, est également Vice-Président du Conseil de Surveillance de SABETON. En 2013, il a perçu à titre de jetons de présence de SABETON une somme de 7.500 €. En dehors du groupe, M. Laurent DELTOUR est Président de SYCOMORE ASSET MANAGEMENT et administrateur et Directeur Général de SYCOMORE HOLDING.

M. François MAURISSEAU, représentant permanent de SABETON au Conseil d'Administration de la CIE AGRICOLE DE LA CRAU, est également Président du Conseil de Surveillance de SABETON. En 2013, il a perçu à titre de jetons de présence de SABETON une somme de 8.500 €. En dehors du groupe, M. François MAURISSEAU est administrateur du LYCEE PROFESSIONNEL MARIE CURIE à Villeurbanne (Rhône).

Mme Aline COLLIN, administrateur de la CIE AGRICOLE DE LA CRAU, est également membre du Conseil de Surveillance de SABETON. En dehors du groupe, elle n'exerce aucun autre mandat. En 2013, elle a perçu à titre de jetons de présence de SABETON une somme de 6.000 €.

RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

NATURE DES INDICATIONS (en euros)	2009	2010	2011	2012	2013
<u>I. SITUATION FINANCIERE DE FIN D'EXERCICE</u>					
Capital social	919.612	919.612	919.612	919.612	919.612
Nombre d'actions émises	201.228	201.228	201.228	201.228	201.228
Nombre d'obligations convertibles en actions	0	0	0	0	0
<u>II. RESULTAT GLOBAL DES OPERATIONS EFFECTIVES</u>					
Chiffre d'affaires hors taxes	48.103	78.807	181.221	273.134	104.514
Bénéfice avant impôts, amort. prov. et participation des salariés	347.422	319.818	2.139.031	(108.977)	(327.343)
Impôt sur les bénéfices	115.062	105.092	711.098	0	0
Bénéfice après impôts, amort. prov. et participation des salariés	224.474	273.201	1.416.127	(335.494)	(377.083)
Montant des bénéfices distribués	8.399.256,72	273.670,08	1.414.632,84	0	⁽¹⁾ 0
<u>III. RESULTAT DES OPERATIONS REDUIT A UNE SEULE ACTION</u>					
Bénéfice après impôts, participation des salariés mais avant amort. prov.	1,15	1,07	7,10	(0,54)	(1,63)
Bénéfice après impôts, amort. prov. et participation des salariés	1,12	1,36	7,04	(1,67)	(1,87)
Dividende versé à chaque action	41,74	1,36	7,03	0	⁽¹⁾ 0
<u>IV. PERSONNEL</u>					
Nombre de salariés au 31 décembre	1	1	1	1	2
Montant de la masse salariale	20.996	20.575	20.540	22.772	26.711
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, oeuvres sociales etc..)	6.988	7.379	7.122	7.819	8.479

⁽¹⁾ proposition de distribution

**TABLEAU RECAPITULATIF DES OPERATIONS
REALISEES PAR LES DIRIGEANTS, LES PERSONNES ASSIMILEES ET LEURS PROCHES
AU COURS DE L'EXERCICE 2013 SUR LES TITRES CIE AGRICOLE DE LA CRAU**

Mandataires sociaux	Achat d'actions	Vente d'actions	Prix moyen par action
M. Claude GROS, Président	1	-	115,00 €
Personnes liées	Achat d'actions	Vente d'actions	Prix moyen par action
à M. Claude GROS, Président	-	1	115,00 €

COMPAGNIE AGRICOLE DE LA CRAU

S.A. au capital de 919.611,96 euros - 542 079 124 RCS LYON

Déclaration de la personne physique responsable du rapport financier annuel

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquelles elles sont confrontées.

Claude GROS
Président

COMPAGNIE AGRICOLE DE LA CRAU

Société anonyme au capital de 919 611 €
Siège social : 34, ROUTE D'ECULLY 69570 DARDILLY
542 079 124 RCS LYON

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2013

TEOREM LYON

MAZARS

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Compagnie Agricole de la Crau, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

**COMPAGNIE
AGRICOLE DE LA
CRAU**

Comptes Annuels

Exercice clos le

31 décembre 2013

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital (ou des droits de vote) vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Lyon et à Villeurbanne, le 2 avril 2014

Les Commissaires aux Comptes _____

T E O R E M L Y O N

Frédéric Chevallier _____

M A Z A R S

Pierre Beluze _____

COMPAGNIE AGRICOLE DE LA CRAU

Société anonyme au capital de 919 611 €
Siège social : 34, ROUTE D'ECULLY 69570 DARDILLY
542 079 124 RCS LYON

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2013

TEOREM LYON

MAZARS

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Compagnie Agricole de la Crau, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes. Ces comptes ont été préparés pour la première fois conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne. Ils comprennent à titre comparatif les données relatives à l'exercice 2012 retraitées selon les mêmes règles.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Lyon et à Villeurbanne, le 2 avril 2014

Les Commissaires aux Comptes

T E O R E M L Y O N

Frédéric Chevallier

M A Z A R S

Pierre Beluze

COMPAGNIE AGRICOLE DE LA CRAU

Société Anonyme au capital de 919 611 €
Siège Social : 34, ROUTE D'ECULLY 69570 DARDILLY
542 079 124 RCS LYON

Rapport des Commissaires aux Comptes établi
en application de l'article L. 225-235 du Code de
commerce, sur le rapport du Président du
Conseil d'Administration

Exercice clos le 31 décembre 2013

TEOREM LYON

MAZARS

Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Compagnie Agricole de la Crau et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président.

**COMPAGNIE
AGRICOLE DE LA
CRAU**

*Rapport des commissaires
aux comptes établi en
application de l'article
L.225-235 du Code de
commerce*

*Exercice clos le 31
décembre 2013*

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à Lyon et à Villeurbanne, le 2 avril 2014

Les Commissaires aux Comptes

T E O R E M L Y O N

Frédéric Chevallier

M A Z A R S

Pierre Beluze
